

COMBATTANTS CORSES

Bulletin trimestriel de la Fédération Régionale des Anciens Combattants 1939-1945,
T.O.E, A.F.N, OPEX, et Victimes de guerre de la Corse

Section Régionale de l'Union Fédérale des Anciens Combattants et Victimes de guerre
1, rue Brissac - 75004 PARIS



Siège : Maison du Combattant -1, Bd Sampiero - 20000 Ajaccio - Tél. 06.70.42.42.41.
Courriel: fac.corse@laposte.net - Compte bancaire: Société générale n° 00037284771

Adhésion et abonnement annuel compris: 25 € (Veuves: 15 €) - S'adresser au siège à Ajaccio.

60^{ème} Année - N° 224

4^{ème} trimestre 2021

La Corse
est le premier
département
français
libéré,
entre le 9
septembre
et le 4
octobre
1943.



Fondateur : Jean FABIANI

*Directeur de la publication,
responsable de la rédaction
et de la publication depuis
2017:*

Raoul PIOLI

EDITORIAL DU PRESIDENT



Chères amies et amis,

Comme tous les ans, le mois de septembre annonce la rentrée au sein de nos associations. Mais celle de cette année est un peu spéciale, car cela fait plus d'un an et demi que nous luttons inlassablement contre la pandémie du COVID-19, sans avoir pu nous rencontrer.

En ce début d'octobre, lorsque vous recevrez ce journal, il y a peu de chance que nous soyons sortis de cette crise sanitaire sans précédent. Au printemps dernier, la réouverture des magasins, cafés et restaurants, avec des conditions encore restrictives, avait redonné confiance en l'avenir. Hélas, tous les doux espoirs esquissés lors de notre Conseil d'administration du mois de juin se sont évanouis devant la reprise fulgurante des contaminations.

Si le Conseil constitutionnel a bien validé, dans ses grandes lignes, le projet du gouvernement, ce dernier doit maintenant réussir l'application du « passe sanitaire ». Et là, le consensus n'y est pas. Plutôt que de mettre en danger la santé de l'ensemble des citoyens dans des débats parfois violents, entre partisans et opposants à la vaccination ou au « passe », il conviendrait de s'accorder pour éviter une nouvelle propagation du virus qui pourrait frapper les uns et les autres. A l'heure où j'écris ces lignes (15 septembre), le niveau de contamination a commencé à baisser, après une vague estivale provoquée par la poussée du variant Delta. Pour les prochaines semaines, c'est le grand flou lié à l'incertitude sanitaire et l'on évoque même une 3^e injection pour les déjà vaccinés ! Notre fédération n'a pas échappé hier, et n'échappera pas aux nouvelles consignes sanitaires imposées demain.

A la lecture de ce journal, vous y trouverez l'essentiel des informations à connaître pour continuer à suivre l'actualité du monde combattant national et insulaire. Avec de surcroît, un article évoquant le « camp de représailles » des prisonniers de guerre (1914-18) qui concerne le 173^e RI et la Corse indirectement.

Quant à l'avenir, il reste vague, les activités associatives de cohésion ont été en partie annulées et le format de la participation aux cérémonies patriotiques officielles, n'est pas encore connu. Seule certitude, « Combattants Corses » vous sera adressé pour les fêtes de fin d'année dans son format habituel. Dans l'immédiat, il ne nous reste plus qu'à rester vigilants, respecter les gestes barrières, porter le masque et continuer à se faire vacciner, afin d'éviter la contamination et ses conséquences terribles sur notre économie et nos conditions de vie.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Raoul PIOLI

Sommaire :

Page 1 :

- Editorial du président

Page 2 :

- Ce que vous devez savoir.

Page 3 :

- Ces enfants d'anciens combattants qui tiennent à reprendre le flambeau du Souvenir.

Page s 4 et 5 :

- Le camp de représailles de Flabas dans la Meuse en 1917

Page 6 :

- Pour la petite Histoire

Page 7 :

- Adieu à notre Compagnon Jean QUILICI.

Page 8 :

- Nouveauté dans l'armée de terre
- Flash info dernière minute

Cette année encore, et ce n'est pas de gaieté de cœur, nous sommes contraints d'annuler le traditionnel méchoui qui était prévu avec nos amis de l'amicale des anciens du Train et du Souvenir Français. Les dernières consignes sanitaires et administratives, liées au Coronavirus et à ses divers variants, ont eu raison de nous. Balayant les prévisions de notre CA du 16 juin dernier, l'île est entrée, depuis juillet, dans une crise sanitaire sans exemple équivalent. Nous voilà donc obligés de baisser les bras une nouvelle fois, mais ce n'est que pour mieux nous relever. Merci de votre compréhension et de votre soutien. R.P.

Commission paritaire
n° 272 D 73 AC

Nouvelles adhésions: La Fédération remercie vivement et souhaite la bienvenue à mesdames **Jeanine FARNOCCHIA** et **Isabelle BIANCAMARIA** qui, à l'instar de madame **Catherine VIENNOT** l'année dernière, ont rejoint nos rangs au titre de filles d'anciens combattants des générations 39-45, Indochine et Algérie. Le nombre fait la force et ensemble on va plus loin.



« Barkhane » reprend sa coopération opérationnelle avec les forces armées maliennes

Paris a annoncé le vendredi 2 juillet au soir la relance des activités militaires conjointes avec les FAMA (forces armées maliennes). Ces activités avaient été suspendues début juin dernier (voir notre journal du 3^e trimestre n°223). Le ministère des Armées avait alors précisé que "ces décisions seront réévaluées dans les jours à venir au regard des réponses qui seront fournies par les autorités maliennes". Les autres pays engagés dans ce processus ont aussi décidé de reprendre leurs activités de conseil, d'appui et de formation. Ceux qui prennent part à la *Task Force Takuba* vont également redémarrer leurs actions conjointes.

Source: Ouest France

CONFLITS : Préparer la guerre de haute intensité

« Les militaires français, dont les effectifs ont fondu, se préparent à un retour des conflits de haute intensité. »

« La préparation d'*Orion* a déjà commencé. L'exercice n'est pourtant prévu qu'au premier semestre 2023. Mais l'armée de Terre compte déployer entre 5 000 et 7 000 militaires pendant quatre mois avec peut-être un pic à 10 000 hommes. La montée en puissance va prendre du temps. Ce sera le premier exercice « *au niveau divisionnaire* » depuis plus de trente ans en France. L'armée entend ainsi renouer avec la « masse », c'est-à-dire l'un des enjeux probables des conflits de haute intensité qu'elle envisage désormais. En un seul exercice, l'armée de Terre compte mobiliser autant d'effectifs que pour toute l'opération *Barkhane* au Sahel. L'enjeu sera tactique et logistique.

Orion se déroulera sur des camps militaires mais aussi en « *terrain libre* », une autre première depuis des années. « *Nous aurons aussi des manœuvres "Pokémon", avec des hologrammes. Nous commençons à y travailler* », expliquait, il y a quelques semaines, le **général Vincent Guionie**, le commandant des forces terrestres, lors d'une rencontre avec des journalistes défense. À l'image du jeu vidéo, les militaires pourront s'exercer en extérieur avec des cibles virtuelles. L'entraînement se fera aussi avec des instruments de simulation.

Si de nombreux programmes d'armements ont été lancés pour remettre à niveau les armées françaises, leur modernisation ne pourra pas être seulement technologique. Elle passe aussi par le défi du nombre. « *Pour être le plus dissuasif possible (...), nous devons poursuivre notre modernisation en profondeur, tant dans notre capacité que dans notre doctrine, pour surclasser nos adversaires* », expliquait, fin 2020 au Sénat, le chef d'état-major de l'armée de terre, le **général Thierry Burkhard**. « *Nous devons ensuite changer d'échelle dans le volume et le niveau des unités que nous engageons, ainsi que dans les menaces à prendre en compte et dans l'entraînement que nous devons conduire. Ce changement d'échelle mobilisera mes efforts dans les mois et années à venir* », disait-il. L'engagement de quelque 80 000 soldats par la Turquie contre les forces kurdes à sa frontière, en 2019, avait laissé songeur l'état-major français : c'est plus que la force opérationnelle terrestre, c'est-à-dire la capacité de combat de l'armée de Terre (77 000 soldats). À la frontière de l'Ukraine, la Russie amasse actuellement près de 100 000 soldats pour faire résonner le bruit de leurs bottes.

Même si elle n'agirait pas seule face à un adversaire majeur, l'armée française part avec un handicap certain au jeu de la masse. Depuis les années 2000, ses effectifs ont fondu, passant de 330 000 personnes à 263 350 en 2015. Si la pente a été inversée, la remontée est timide depuis : **268 294 personnels**. Le recrutement et la fidélisation des militaires dans leur carrière sont devenus un enjeu stratégique. « *Il s'agit désormais de recruter en qualité et en quantité dans un environnement concurrentiel et en dépit du caractère parfois excessivement restreint du vivier de talents* », souligne le colonel Michel Pesqueur dans une note de l'Institut français des relations internationales (Ifri) sur les ressources humaines au sein des armées ».

Source: Nicolas BAROTTE dans Le Figaro

Revalorisation du point d'indice de la pension militaire d'invalidité (PMI)

Au journal officiel du 3 septembre 2021, la valeur du point d'indice de la pension militaire d'invalidité (PMI) passe de 14,68 € à 14,70 €. La retraite du combattant est augmentée de 1,04 € soit 764,40 € (PIPMI x 52)

Temps de travail des militaires : levée de boucliers après l'arrêt de la Cour de Justice de l'UE



La Cour de Justice de l'Union Européenne a rendu un arrêt remettant en cause la directive du temps de travail des militaires.

Dans cet arrêt du jeudi 15 juillet 2021, la Cour de Justice de l'Union européenne affirme que les militaires des États membres sont **assujettis au même droit de travail que n'importe quel travailleur, sauf en opérations**. Cet arrêt est donc contraire à la doctrine française selon laquelle les forces armées sont censées être disponibles « *en tout temps et en tout lieu* ».

La ministre des Armées Florence Parly rappelle que le gouvernement a toujours considéré « *que les forces armées n'entraient pas dans le champ d'application de cette directive* », et annonce étu-

dier de près « *la portée et les implications de cette décision* », afin d'éviter que cette épée Damoclès ne s'abatte un jour.

Dans une tribune au Figaro, sept écrivains de marine – Didier Decoin, Loïc Finaz, **Patrice Franceschi**, Olivier Frébourg, Erik Orsenna, Yann Queffélec, Daniel Rondeau et Sylvain Tesson – en appellent au président de la République contre la décision de la CJUE voulant astreindre les militaires à une durée de temps de travail réglementaire.

Source: Condensé d'articles divers de la presse nationale

Ces enfants d'anciens combattants qui tiennent à reprendre le flambeau du Souvenir

De nos jours, au sein des associations d'anciens combattants, il n'aura échappé à personne que les enjeux de mémoire qui ont longtemps concerné les deux guerres mondiales puis celles d'Indochine et d'Algérie, vont maintenant, et progressivement, se déplacer sur les opérations extérieures (les OPEX) engagées depuis 1962. Cependant, il n'est pas rare de voir des descendants d'anciens combattants évoquer, avec émotion, le passé militaire des leurs aïeux, et parfois solliciter l'honneur d'adhérer à nos associations patriotiques en leur mémoire. Ce sont là, de très nobles et sages sentiments qui vont droit au cœur de ceux qui sont en charge du monde combattant. Il est réconfortant de voir qu'avec l'âge, ce besoin de faire un retour sur le passé, conduit à venir partager, et perpétuer avec une fierté légitime, le souvenir d'êtres chers qui ont tant servi la Nation. Si ces cas demeurent encore peu nombreux, ils témoignent néanmoins de l'attachement porté aux valeurs héritées de l'entourage familial d'hier, valeurs maintenant ravivées par les souvenirs retrouvés d'une vie antérieure, mais aussi valeurs qui contribuent, aujourd'hui, à mieux comprendre et appréhender notre histoire nationale. Cette reprise de flambeau du Souvenir, permet de garder vivante la mémoire parentale et vient s'inscrire, parfaitement, dans le cadre de la « **transmission de la mémoire combattante** » qui constitue le fondement même de nos associations patriotiques.

Tout récemment, au sein de la Fédération, c'est avec un très grand plaisir que nous pouvons nous enorgueillir d'avoir accueilli trois adhérentes venues partager, avec nous, la fibre patriotique héritée de leurs familles respectives :

- en janvier 2020, il s'agissait de **madame Catherine VIENNOT** de Marseille, fille du médecin général VIENNOT, (combattant d'Indochine et d'Algérie décédé en septembre 2019).
- en septembre 2021, c'est au tour de **madame Isabelle BIANCAMARIA** de Marseille aussi, fille du colonel BIANCAMARIA (combattant d'Indochine et d'Algérie, décédé également en septembre 2019).
- en octobre 2021 nous a rejoint **madame Jeanine SAN MARTINI** de La Porta (2B), fille du colonel FARNOCCIA (combattant des campagnes de Tunisie, d'Italie, de la Libération de la France, d'Indochine et d'Algérie, décédé en juillet 1996).

A l'heure où le patriotisme (amour de la patrie) s'est tellement étioilé au fil du temps, à tel point que le mot Patrie n'est plus du tout prononcé par les politiques qui nous gouvernent, ces adhésions sont prometteuses et vont peut-être ouvrir la voie à un autre recrutement de type « descendants d'anciens combattants ». Sans vouloir débattre sur les facteurs d'hérédité qui expliquent les ressemblances entre parents et enfants, il convient de s'en tenir à deux thèses populaires bien connues. La première, qui prétend que « l'expérience des pères est presque toujours perdue pour les enfants », n'est pas vérifiée dans les cas évoqués ci-dessus ; c'est même l'inverse qu'il faut retenir. La deuxième, bien plus populaire sous l'adage « Tel père, telle fille », vient confirmer, dans une similitude héréditaire, la démarche de ces trois nouvelles adhérentes à qui la Fédération souhaite la bienvenue en espérant répondre à leurs aspirations.

Raoul PIOLI



Légende des trois photographies, de gauche à droite :

- 1 - Le colonel **Louis FARNOCCIA (1908-1996)** de l'arme du Train, alors chef d'escadron lors d'un défilé à la tête du 506^e Groupe de Transport en Allemagne en 1953. Mettant un terme à sa carrière militaire en 1963, il était officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite et titulaire de trois croix de guerres totalisant 7 citations. « Le colonel FARNOCCIA est l'archétype de l'officier de troupe puisqu'il y a toujours servi, exerçant **douze fois des fonctions de chef de corps**, ou de compagnie formant corps, à travers tous les conflits, depuis la pacification du Maroc en 1928-1930 jusqu'à la guerre d'Algérie en 1954-1962 » écrit le colonel Jean-Pierre GIRAUD, officier culture de l'Arme du Train.
- 2 - Le médecin général **Hubert VIENNOT (1923-2019)**, alors jeune lieutenant en Indochine (Tonkin) est décoré de la croix de guerre des Théâtres d'Opérations Extérieures avec palme par le général AGOSTINI. Terminant sa carrière militaire en 1983, il était Commandeur de la Légion d'honneur, Grand officier de l'Ordre National du Mérite et titulaire de 5 citations dont deux palmes.
- 3 - Le colonel de l'arme du Train **Jérôme BIANCAMARIA (1924-2019)** en 1971, alors qu'il était chef de corps du Groupe de Transport 535 à KARLSRUHE en Allemagne. Particulièrement fidèle au monde combattant ajaccien, il avait terminé sa carrière en 1972, étant officier de la Légion d'honneur, titulaire de 3 citations et une blessure de guerre reçue lors de son deuxième séjour en Indochine.

« Entre le passé où sont nos souvenirs et l'avenir où sont nos espérances, il y a le présent où sont nos devoirs ».

Henri-Dominique LACORDAIRE (religieux dominicain, 1802-1861)

Les anciens du 173° RI ravivent l'histoire méconnue du camp de représailles de Flabas (Meuse) en 1917.

De la Grande Guerre, les générations actuelles ne conservent que la mémoire des plus importantes batailles. Celles de la Marne, de Champagne, de Verdun, de l'Aisne ... avec bien sûr l'armistice et la victoire du 11 novembre 1918. Sans oublier les souffrances du Poilu dans les tranchées, les millions de morts, de blessés, et les prisonniers de guerre. Si le sort de ces derniers est généralement connu, celui des détenus dans les « camps de représailles » d'alors, reste totalement ignoré. Sauf dans les régions et sur les lieux mêmes où furent implantés ces camps. Celui de Flabas, au nord de Verdun (Meuse), détient certainement le record de souffrances : en trois mois, sur 500 prisonniers, 200 ne survivront pas. Il concerne indirectement la Corse à travers le 173° Régiment d'infanterie qu'on ne présente plus dans l'île. C'est pourquoi, l'histoire ignorée de ce camp mérite d'être portée à la connaissance du monde combattant insulaire. Déjà, à l'occasion du 11 novembre 2020, le quotidien régional « Corse-matin », avait bien voulu publier une partie de l'argumentaire ci-dessous. A l'occasion du 11 novembre 2021 voici, pour nos lecteurs, l'intégralité de l'article remis à la presse locale l'année dernière.

L'inlassable travail mémoriel de l'amicale des anciens du 173° et du 373° RI.

Parmi les diverses associations patriotiques de l'île, se trouve « l'amicale régionale des anciens des 173° et 373° régiments d'infanterie », deux formations chères à la Corse. Cette amicale, présidée par le commandant honoraire **François ANTONETTI** à Borgo, secondé très activement par monsieur **Paul STUART**, se distingue par son inlassable travail mémoriel, concrétisé ces deux dernières années sur le continent, là où le 173° s'illustra en 1918 et en 1940 :

- en septembre 2018, inauguration dans l'Aisne de cinq plaques commémorant les combats de l'héroïque 173° RI en juin et octobre 1918,
- en août 2021 inauguration de quatre autres plaques - initialement prévue en juin 2020 mais annulée par suite du Coronavirus - toujours dans l'Aisne, pour commémorer les tragiques combats de la 173° Demi brigade alpine en juin 1940



A cela il convient d'ajouter maintenant, la découverte en novembre 2020, par monsieur Paul STUART de l'implication directe du 173° RI dans le « camp de représailles » de la Grande guerre, implanté à Flabas (Meuse). Aussi, pour ce 11 novembre 2021 dont on ne sait, à l'heure où est préparé ce journal, ce que va nous réserver l'épidémie du Coronavirus, il m'a semblé opportun d'évoquer ce douloureux épisode mettant en scène les prisonniers de guerre du 173° RI.

Pourquoi un camp de représailles militaires pendant la Grande Guerre ?

Nous sommes en décembre 1916, la bataille de Verdun, commencée en février n'est pas encore terminée. Des observateurs allemands avaient remarqué que les français employaient des prisonniers de guerre allemands à des travaux de terrassement dans la zone du front, notamment sur la Voie Sacrée dont on connaît le rôle très important joué dans cette bataille.

Cela est contraire à l'article 6 de la convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, signée par les Etats le 18 octobre 1907, à La Haye. Cette dernière précise que « *L'Etat peut employer, comme travailleurs, les prisonniers de guerre, selon leur grade et leurs aptitudes, à l'exception des officiers. Ces travaux ne seront pas excessifs et n'auront aucun rapport avec les opérations de la guerre.* ».

Aussi, le 21 décembre 1916, l'Allemagne adresse, par l'intermédiaire de l'ambassade des Etats-Unis dont l'entrée en guerre n'interviendra que le 6 avril 1917, un ultimatum à la France afin de faire interdire, avant le 15 janvier 1917, le travail des prisonniers de guerre à moins de 30 km de la ligne du front.

Sans aucune réponse, l'Allemagne crée, dès le 16 janvier, un « camp de représailles » sur la commune de Flabas d'alors (appelée de nos jours Moirey-Flabas-Crépion, depuis la fusion de 1983), à une vingtaine de kilomètres au nord de Verdun. Pour cela, il est fait appel à des prisonniers français, parmi lesquels ceux du 173° RI.

Quelle était la situation du 173° RI entre décembre 1916 et janvier 1917 ?

Le 14 décembre 1916, le 173° RI qui était au repos, arrive et prend position sur les pentes sud de la Côte du Poivre près du village de Louvemont au nord de Verdun. Le 16 décembre les bataillons s'élancent à l'assaut, enfoncent la ligne ennemie et prennent d'un seul élan la célèbre côte, poursuivent leur marche en avant, nettoient les positions allemandes, détruisent 11 canons et font 600 prisonniers. Ce magnifique fait d'armes inflige un très rude revers militaire à l'ennemi, et met à l'honneur le 173° RI qui se voit attribuer la première de ses quatre citations à l'ordre des armées françaises.

Le 21 décembre le régiment est relevé et mis au repos jusqu'au 15 janvier, puis reviendra à Verdun dans le secteur de la ferme des Chambrettes et du bois Caurières où il séjournera jusqu'au mois de mars 1917.

Pourquoi le choix des prisonniers du 173° RI pour construire ce camp ?

Si l'on ne connaît pas encore les raisons exactes qui ont présidé au choix des prisonniers pour



Carte Taride de 1916 au 1/200 000° annotée. R.P.

construire le camp de représailles, on peut supposer que les allemands ont tout naturellement utilisé ceux qu'ils venaient de capturer lors des récents combats devant Louvemont et la côte du Poivre. Parmi ces derniers figurent notamment ceux du 173^e RI. Mais il n'est pas exclu aussi qu'ils aient, en grande partie, porté leur choix sur ces derniers, dont le régiment venait de les étriller très durement un mois plus tôt, en leur prenant la côte du Poivre et en les faisant reculer de quelques kilomètres. Cette hypothèse, qui semble recevable, est en partie étayée par le récit du lieutenant Léon CUELLE, interné dans ce camp. Il écrit dans son livre *« Leurs représailles »*, édité en 1929, ce qui suit : *« Dans un ravin un camp, ou plutôt une baraque fraîchement installée, par des soldats français entraînés là en représailles, sitôt après leur capture. Ils y sont depuis huit jours. La majeure partie appartient au 173^e d'infanterie. »* Jusqu'à preuve du contraire, il n'est pas interdit de penser que cela pourrait être à dessein, et par esprit de vengeance, que furent choisis en priorité les prisonniers du 173^e RI.

L'histoire du camp de représailles de Flabas

Pour évoquer l'histoire du camp de représailles de Flabas, l'amicale a fait appel à monsieur Loïc SALMON. Ce dernier a publié, dans la revue **de l'Association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire**, dont il est le rédacteur en chef, un article qui résume parfaitement le besoin d'en connaître. L'extrait qui suit, décrit les terribles conditions de vie dans ce camp :

« En l'absence de réponse du gouvernement français et pour faire pression sur lui, les autorités militaires allemandes regroupent 500 prisonniers français, dont 6 officiers, près du village de Flabas, exposé aux tirs de l'artillerie française. Aujourd'hui, l'emplacement de ce camp de représailles est signalé par trois cyprès et un panneau rédigé en français et en allemand, au milieu d'un champ.

Des soldats du 173^e Régiment d'infanterie, capturés dans le secteur, ont édifié le camp de 50 m de long et 30 m de large, entouré de barbelés. A l'intérieur, ils ont bâti une petite cabane pour la cuisine, une baraque servant d'infirmerie et de salle mortuaire et un bâtiment sans fenêtre, au toit laissant passer la pluie et d'une capacité d'accueil de 200 prisonniers. Les 300 autres dorment dehors, en plein vent, pendant tout le rigoureux hiver de 1917. Dans cette zone de « non-droit », un officier, un adjudant, deux caporaux et une quarantaine de soldats allemands des troupes d'assaut font preuve d'une brutalité contraire au droit de la guerre, dont leur gouvernement se prévaut. Les prisonniers punis sont bastonnés ou attachés à un poteau et les pieds ne touchant pas le sol, châtiment en vigueur dans l'armée allemande. Léon Cuvelle, officier français rescapé du camp, relate les faits dans son livre « Leurs représailles », publié en 1929, et sculpte, en 1934, un soldat supplicié sur une stèle, que des soldats allemands casseront en 1940. Une partie restaurée se trouve au village. Les prisonniers réparent les routes et transportent des caisses de munitions. N'ayant droit qu'à un ersatz de café le matin, rien à midi et une soupe d'orge et de « substances inconnues » le soir, certains en sont réduits à manger leurs propres poux et des herbes. Dysenterie et typhus se propagent dans le camp.

Dès que les autorités françaises donnent suite aux exigences allemandes, le calvaire des prisonniers prend fin. Désinfectés plusieurs fois, ils prennent une douche et sont transférés à pied (10 km) puis en train à l'hôpital militaire de Montmédy ou de Longuyon. Ils sont ensuite expédiés dans différents camps en Allemagne. Le 18 juillet 2001, des jeunes pompiers allemands du Kreis de Limbourg-Weilburg ont offert le panneau d'information de Flabas, lequel a été restauré le 1^{er} août 2015 »



Le soldat supplicié de Flabas, sculpté par M. Léon CUELLE. DR

Et maintenant que nous le savons ?

Plus d'un siècle après les faits, savoir qu'il y a eu des « camps de représailles » pendant la Grande guerre est une information qui va certainement mobiliser nombre de chercheurs. En l'état actuel des connaissances, on peut dire que le « petit » camp ponctuel de Flabas préfigure, déjà, ce que la seconde guerre mondiale nous livrera à plus grande échelle : les camps de concentration et les camps d'extermination. C'est ainsi qu'il m'a semblé utile de mettre en lumière l'histoire de ce camp, particulièrement parce que c'est celui où les prisonniers de guerre du 173^e RI furent pris en otages pour sa construction. Beaucoup de ces malheureux soldats, déjà épargnés sur le champ de bataille avant d'être capturés, y furent internés, exposés en victimes innocentes aux bombardements français et soumis à d'exécrables conditions de vie, alliées à des souffrances atroces par manque de soins médicaux.

A ce jour, 8 prisonniers du 173^e sont inhumés dans le cimetière militaire allemand de Montmédy (Meuse). Décédés par suite de pneumonies contractées à Flabas, ils ont été très aimablement recensés par monsieur Pierre LENHARD. Ce dernier, après 30 années dans la Gendarmerie nationale, est devenu un passionné d'histoire militaire. Il est incontournable lorsqu'il s'agit d'évoquer la Grande guerre et les champs de bataille de la Meuse. Actuellement président du comité local du Souvenir Français de Damvillers (55), c'est avec lui que monsieur Paul STUART travaille activement, afin d'apposer en novembre 2021 à Flabas, **une plaque commémorative, offerte par l'amicale des anciens du 173^e RI**, en hommage aux prisonniers du régiment, mais aussi à tous les autres prisonniers de guerre ayant été internés dans ce sinistre camp de représailles.

Aujourd'hui, il ne nous appartient pas de laisser tomber dans l'oubli le martyr, injustement méconnu, de ces prisonniers de guerre pris en otages, dont personne n'évoque l'obscur sacrifice. Telle est l'ambition de l'amicale des anciens du 173^e et du 373^e RI qui pérennise, infatigablement, la mémoire de ses grands Aînés des deux derniers conflits mondiaux. Amicale qui peut s'enorgueillir de **faire fleurir chaque année, sur le continent, douze hauts lieux de combats** dont la terre reste, pour toujours, imbibée par le sang des hommes du valeureux 173^e régiment d'infanterie. **Bilan qui peut donner des complexes à nombre d'associations patriotiques insulaires !**

LCL (h) Raoul PIOLI, © amicale des anciens des 173^e et 373^e RI de la Corse



La police va changer ses techniques d'intervention

D'après un article du Figaro en date du 2 août 2021, signé par Christophe CORNEVIN.

Après l'abandon de la «clef d'étranglement», qui avait défrayé la chronique par suite de la mort par asphyxie d'un manifestant récalcitrant lors d'un contrôle en janvier 2020, le ministère de l'intérieur a mis en place trois méthodes alternatives pour interpellier un individu. Une commission d'experts, chargée de revoir l'emploi des techniques d'interpellation, a publié son rapport de synthèse. Ce dernier constate que « la technique dite de l'étranglement présente des risques. Il est donc décidé d'y renoncer définitivement et de faire évoluer les pratiques ».

« Pour maîtriser des individus récalcitrants et limiter au maximum les risques pour les personnes interpellées comme pour les policiers », le document précise qu'il sera dorénavant fait appel à trois techniques. Elles sont fondées sur « un principe de gradation de la force en fonction de la résistance de l'individu, en utilisant les méthodes d'amener au sol et de maîtrise sans avoir recours à une pression continue et prolongée au niveau du larynx ». Outre « l'amener au sol par pivot » et « l'amener au sol par contrôle de ligne d'épaule », le texte préconise désormais la « maîtrise par contrôle de la tête (...) restreignant de manière significative les capacités de mouvement »....

Commentaires de la rédaction :

Laissons aux spécialistes de la police et de la gendarmerie l'appréciation sur l'emploi de ces nouvelles techniques.

Il va de soi que lors d'une arrestation, si l'interpellé laisse faire les policiers, tout se passe bien et sans violence. Si l'interpellé résiste, c'est autre chose, il fait un choix et doit l'assumer, les policiers n'étant nullement responsables. Concernant le changement de méthode, cela peut se comprendre. Mais il ne faudrait pas, sachant que la société est de plus en plus violente, que la police et la gendarmerie soient privées de moyens d'autorité et de fermeté pour l'interpellation des malfrats. Sinon l'avenir pourrait amener les citoyens respectueux de l'ordre, à faire valoir eux-mêmes leur droit à la sécurité, ce qui, juridiquement et pénalement n'a aucun fondement, est interdit et répréhensible.



Le cuisinier du 6° BCA a du sang-froid

Source: article publié dans « Le Petit Journal, supplément illustré » du dimanche 30 mai 1915.

« Sous ce titre, nous n'avons encore jamais donné d'article qui provoque de la gaieté, au contraire, ces passages du journal ont presque toujours été plus tristes. Nos lecteurs nous pardonneront de déroger cette fois-ci à nos habitudes pour mettre sous leurs yeux la citation suivante qui a un certain côté amusant, ce qui ne lui enlève rien du caractère sérieux des citations :

« **BONNAFOUS Jean, chasseur de 1^{ère} classe au 6^e Bataillon de chasseurs alpins⁽¹⁾, matricule 2107, s'est fait remarquer par sa bravoure depuis le début de la campagne. Le 6 mars, apportant la soupe à son escouade, a aperçu à quelques pas de la tranchée un Allemand porteur de bombes, l'a aveuglé en lui jetant une marmite de soupe à la figure et l'a tué ensuite ».**

Le *Bulletin des Armées de la République* ⁽²⁾ qui reproduit cette citation, l'accompagne de ce commentaire: « Par exemple, quand ses camarades l'ont vu arriver sans la soupe... qu'est-ce qu'il a dû prendre! »

(1) Héroïque bataillon de Chasseurs, décoré de la Légion d'honneur et portant la fourragère rouge. Sur son fanion, la croix de guerre 1914-18 s'orne de 6 palmes et 3 étoiles de bronze, tandis que celle de 1939-45 comporte 1 palme et une étoile de vermeil

(2) Bulletin non officiel, ne pas confondre avec le « Journal officiel de la République Française » (JORF) où ne figurent que les citations attribuées à l'ordre de l'Armée.



Extrait des minutes de la secrétairerie de l'État

Au Palais des Tuileries, le 19 février 1806,

Napoléon, Empereur des Français et Roi d'Italie, décrète :

« La fête de **Saint Napoléon** et celle du rétablissement de la religion catholique en France, seront célébrées, dans toute l'étendue de l'Empire, le 15 août de chaque année, jour de l'Assomption et époque de la conclusion du Concordat.

Il y aura, ledit jour, une procession hors de l'église dans toutes les communes où l'exercice du culte est autorisé; dans les autres, la procession aura lieu à l'intérieur de l'église..... »

Signé: Napoléon



Notre compagnon Jean QUILICI (1932-2021) n'est plus

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de notre ami, et adhérent, Jean QUILICI - familièrement appelé « Nono » - survenu le 24 juillet 2021. La levée du corps s'est déroulée à l'espace funéraire Morelli d'Ajaccio le 27 juillet, tandis que les obsèques ont suivi en l'église du village de Salice où il a été inhumé dans le caveau qu'il avait préparé en temps utile. Les règles sanitaires s'étant assouplies, cinq présidents d'associations du monde combattant d'Ajaccio avaient tenu à accompagner, pour « son dernier convoi », cet ancien sous-officier de l'Arme du Train.



Ses principales décorations



Au 504° BT en Algérie, avec un fennec apprivoisé.

Jean QUILICI naît le 9 mars 1932 à Ajaccio et rejoint aussitôt sa famille d'adoption à Rezza dans la belle région du Cruzzini. A 19 ans, le 14 mars 1951, il décide de s'engager dans l'armée de terre pour une durée de trois ans, en choisissant l'Arme du Train. Après la formation de base, « les classes » disait-on à l'époque, il obtient le permis de conduire poids lourds et, aussitôt, se porte volontaire pour servir en Indochine où la France est opposée au Vietminh communiste depuis 1946.

Affecté à l'héroïque Groupe de Transport 515, d'octobre 1951 à mai 1954 il sillonne les routes et pistes du Tonkin où, nuit et jour, fourmillent les vietminhs qui ne font pas de cadeaux aux troupes françaises. La croix de guerre et le texte d'une de ses deux citations obtenues sur cette mortelle route coloniale n° 4, témoignent de son comportement : *« Conducteur très courageux. A participé à plus de 150 convois depuis son arrivée en Extrême-Orient. Toujours volontaire, ignorant la fatigue et méprisant le danger, s'est particulièrement distingué au cours de l'opération Lorraine en dépannant son véhicule sous le feu nourri des armes automatiques rebelles... »*

Puis ce sera le retour en métropole en mai 1954, le congé de fin de campagne passé en Corse et l'affectation à Paris au 1^{er} Régiment du Train. Mais pour l'homme d'action qu'était Jean QUILICI, il lui fallait autre chose. La guerre d'Algérie commence en novembre 1954. L'année suivante, il est volontaire pour servir dans une unité combattante, et rejoint le 504^e Bataillon de marche du Train en Algérie. De 1955 à

1962, il séjournera d'abord dans la Saoura aux portes du désert, puis dans l'Ouarsenis montagneux et infesté de rebelles. Nommé sous-officier le 1^{er} janvier 1958, il demande à servir dans le commando de chasse du bataillon et le voila, de nouveau, au contact direct des rebelles nuit et jour. La Croix de la valeur militaire qui lui est attribuée, accompagne une élogieuse citation à l'ordre de la brigade. Elle souligne son ardeur au combat : *« Chef d'un groupe de commando de chasse courageux et volontaire, a participé à toutes les sorties de son commando. Le 20 septembre 1960, au retour de mission son convoi étant pris sous le feu des rebelles, a fait immédiatement stopper son véhicule et a bondit en tête de ses hommes à l'assaut du piton d'où les rebelles mitraillaient le convoi. A réussi à les mettre en fuite sauvant le convoi ».*

L'Algérie devenue indépendante en juillet 1962, Jean QUILICI rejoint Paris et le 1^{er} Régiment du Train. Mais la vie de garnison du temps de paix ne lui convenant pas, il envisage de quitter l'armée. Par un hasard très heureux, il s'avère que le président directeur général d'un grand groupe pharmaceutique recherche, sur Paris, un conducteur avec de solides références. Postulant pour cet emploi, il fait sensation lors de l'entretien d'embauche avec le directeur. En uniforme impeccable, avec ses barrettes de décorations, ses croix de guerre, il séduit d'emblée le directeur qui a lui-même participé aux campagnes de la Libération et à la guerre d'Indochine. Recruté immédiatement, Jean QUILICI, l'homme de guerre et de terrain, va alors découvrir, s'accoutumer, et réussir pleinement dans un monde plus policé et plus raffiné que le champ de bataille. De surcroît, le 31 décembre 1964 la Médaille militaire lui est conférée et, suprême honneur, lui est remise des mains de monsieur Georges POMPIDOU, premier ministre du général de GAULLE, dans la cour d'honneur des Invalides, sous le regard imperturbable d'un autre enfant d'Ajaccio, l'Empereur Napoléon 1^{er} dont la statue « préside toutes les cérémonies se déroulant en ce lieu ».

Il vivra là, à Paris avec son épouse, pendant de longues années, certainement les meilleurs moments de sa vie. C'est aussi à Paris, qu'il rencontrera celui qui deviendra son ami de toujours, le Lt colonel Roger MUGLIONI. Et puis, l'heure de la retraite arrivant, veuf depuis le décès prématuré de son épouse, suivi par celui de sa belle mère, sans enfants, il viendra se retirer en Corse à Salice, et rejoindra le monde combattant local à Ajaccio. Le 14 juillet 2016, sa vie sera couronnée par la nomination au grade de **chevalier de la Légion d'honneur** eu égard à son valeureux parcours militaire.

Hélas, de lourds ennuis de santé vont le contraindre à vivre ses dernières années à la résidence pour seniors Domytis d'Ajaccio, et à s'éloigner du monde combattant. C'est là qu'il s'éteindra le 24 juillet 2021.

Mais le monde combattant ne l'a pas oublié. Le 27 juillet 2021, lors de la levée du corps à Ajaccio, les lieutenants-colonels (er) André FLORI, Albert DEFRANCHI, Roger MUGLIONI, Raoul PIOLI, et le major (er) Marcel PARIGI seront présents, porteurs des drapeaux de la Légion d'honneur et des Médailles militaires. Avec l'éloge funèbre prononcé par le président de la Commission mémoire pour la Corse du Sud, ce sera l'ultime hommage à ce beau combattant, avant les obsèques religieuses et l'inhumation à Salice (2A) où il était domicilié. Jean QUILICI était chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, titulaire de la croix de guerre des TOE (Indochine) avec deux citations et de la croix de la valeur militaire avec une citation.

Enfant de l'assistance publique, sans famille, l'impérieux devoir des anciens combattants d'Ajaccio commande de conserver, par écrit, la mémoire de ce vaillant sous-officier qui a tant donné à la Nation.

Lt colonel (h) Raoul PIOLI, président de la Commission mémoire pour la Corse du Sud.



Jean QUILICI, dernières années avant son décès.

Avec ce nouvel engin, la Défense passe à l'hybride

Source : Magazine « Capital », article de Claire DOMENECH, publié le 16 juillet 2021



« La Défense va elle aussi se mettre au vert. Alors que le nouveau blindé de l'Armée de terre, le Griffon, a été présenté à l'occasion du défilé du 14 juillet sur les Champs-Élysées à Paris, une autre version est d'ores et déjà au programme, avance BFMTV. Si le modèle présenté était équipé d'un moteur Renault turbo diesel de six cylindres de 400 ch, qui peut atteindre 90km/h, le futur blindé sera quant à lui hybride.

Et ce Griffon hybride pourrait être opérationnel en 2025. En juillet dernier, à l'occasion des Technodays, Arquus, le constructeur du blindé, avait dévoilé une maquette du futur moteur hybride du véhicule militaire, comme le rapportait le site Opex 360. De 150kW, cette batterie électrique "issue de la gamme civile" sera rechargée par des panneaux

solaires présents sur le véhicule. D'après le calendrier, la livraison de ces nouveaux engins devrait intervenir "à horizon 2028-2030".

"Le monde des énergies fossiles qui domine le paysage énergétique depuis près de 2 siècles et qui structure nos sociétés industrielles, doit et va disparaître, au cours des prochaines décennies, car il n'est pas soutenable pour notre planète", avait déclaré en 2020 la ministre des Armées Florence Parly. En se désengageant des moteurs thermiques, l'Armée espère également faire des économies de carburant. "La part consacrée à l'énergie de mobilité exigée pour les opérations est prépondérante avec près de 73% des consommations du ministère contre 27% pour l'énergie nécessaire aux infrastructures", précise un rapport du ministère des Armées. La facture pour le carburant s'était élevée à 667 millions d'euros en 2019, rappelle BFMTV. Autre enjeu pour l'Armée de Terre en choisissant l'hybride : réduire sa signature thermique et sonore. Cela permettra ainsi aux Griffon d'être moins détectables sur le terrain ».

Le GRIFFON

Le GRIFFON est un véhicule blindé multi-rôles (VBMR) qui doit remplacer les 2 700 véhicules de l'avant blindés (VAB) actuellement en service. Un total de 1 872 VBMR GRIFFON vont être livrés à partir de 2019.

Le GRIFFON est un engin robuste, bien protégé et mobile. Il a pour missions de transporter et d'appuyer le groupement tactique interarmes (GTIA) dans la zone des contacts.

Le GRIFFON améliorera notamment la protection des combattants engagés au combat avec un blindage plus performant, un tourelleau télé-opéré et des capteurs de dernière génération. Le véhicule se décline en plusieurs versions : transport de troupes (infanterie, génie, cavalerie, logistique...), sanitaire, poste de commandement et d'observation d'artillerie.

L'équipage est composé de 10 combattants équipés (dont le pilote et le tireur).

Caractéristiques

Dimensions : 7,58 m de longueur ; 2,54 m de largeur et 3,50 m de hauteur ;

Masse : 24,5 tonnes de poids total autorisé en charge ;

Vitesse maximale route et tout terrain : 90 km/h ;

Protections : balistique, anti-mines, engin explosif improvisé (EEI), incendie, risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC).

Points forts

Autonomie : 800 km à 60 km/h ;

Capacité de protection du personnel ;

Capacité de combat collaboratif au niveau GTIA ;

Armement principal : tourelle télé-opérée mitrailleuse 12,7 mm ou MAG 58 (calibre 7,62 mm) ou lance-grenades automatique 40 mm ;

Système de lance-grenades de type GALIX.



Source: Ministère des Armées

FLASH INFO au 15 septembre 2021 : Empaquetage de l'Arc de Triomphe

Sur la place de l'Etoile à Paris, l'Arc de Triomphe se prépare à son futur emballage, qui sera révélé au public le 18 septembre 2021. Ce, malgré l'hostilité du monde combattant, mais avec l'aval des plus hautes autorités de l'Etat pour qui le « Sacré » passe après l'art contemporain. Il s'agit du dernier projet de Christo et l'un de ceux qui lui tenaient le plus à cœur, mais que l'artiste-plasticien, décédé le 31 mai 2020 à l'âge de 84 ans, ne verra pas. De ses œuvres, on retiendra les grandes installations monumentales, en milieu urbain ou dans la nature, comme l'empaquetage du Pont-Neuf en 1985 et du Reichstag à Berlin en 1995 ou un chemin de portes en tissus safran sillonnant Central Park à New York en 2005. **Le monde combattant français retiendra la déprédation d'un symbole qui lui est cher. R.P.**

COMBATTANTS CORSES

ANNEXE AU JOURNAL N° 224 (4^{ÈME} TRIMESTRE 2021)

1 - Nos joies

C'est avec un très grand plaisir que le lundi 13 septembre 2021, la Fédération a appris téléphoniquement, de la part de l'Ecole nationale des Sous-officiers d'active de St Maixent, que le dossier du major Jacques ZABOROWSKI (1932-2011) proposé en 2019 pour parrainer une promotion à été retenu pour 2022. Nous reviendrons plus longuement sur cette excellente nouvelle dans notre prochain journal.

2 - Nos peines

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès **d'Antoine CASILE** - frère de Marc-Antoine CASILE (notre trésorier) et de Jacques CASILE (fidèle adhérent) - survenu le 12 août 2021 et inhumé à valle di Mezzana où il résidait.

En cette douloureuse circonstance, la Fédération est de tout cœur avec nos amis Marc-Antoine et Jacques, à qui elle présente, ainsi qu'à toute la famille CASILE, ses condoléances les plus attristées.

3 - Ferveur et émotion en souvenir de l'ancien aumônier parachutiste François CASTA (1919-2011)



L'abbé François CASTA, alors pensionnaire à l'Institution Nationale des Invalides à Paris (Photo Ouest-France - Internet)

Il y a 10 ans, très exactement le 23 août 2011, s'éteignait à l'Institution Nationale des Invalides à Paris, l'abbé François CASTA, natif de Calenzana (Haute-Corse), ancien aumônier militaire âgé de 92 ans. Après avoir servi sous l'uniforme de 1944 à 1963, en Alsace et en Allemagne pendant la seconde guerre mondiale, en Indochine à deux reprises et en Algérie ensuite, il avait rejoint le diocèse d'Ajaccio et la paroisse de Pietrosella où il officiait à la chapelle Sainte-Monique. Chapelle qu'il avait édifiée en 1976, et où il souhaitait être inhumé. Figure incontournable des troupes aéroportées, il avait œuvré activement pour faire reconnaître l'archange saint Michel comme patron des parachutistes. C'était il y a bien longtemps, en 1948, à Hanoï au Tonkin (Indochine).

Pour le monde combattant, le Père CASTA demeure le seul ecclésiastique contemporain, élevé à la dignité de Grand'croix de la Légion d'honneur à titre militaire. Cité à onze reprises sur le champ de bataille, il était titulaire de la croix de guerre 1939-1945, de la croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs obtenue en Indochine et de la croix de la valeur militaire obtenue en Algérie.

Homme de guerre comme évoqué ci-dessus, François CASTA a été aussi, surtout, et essentiellement un homme de Dieu, ayant su choisir entre le glaive et la Croix. De surcroît, il nous laisse également le souvenir d'un brillant homme de plume, auteur du « Drame spirituel de l'Armée Française » - publié à un moment crucial il avait fait polémique à la fin de la guerre d'Algérie en 1962 - suivi d'innombrables ouvrages traitant de la religion en Corse, dont on peut dire qu'ils sont actuellement une référence incontestable.

Le vendredi 27 août, à l'occasion du 10^e anniversaire de son décès, une messe du souvenir s'est déroulée en la chapelle Sainte-Monique de Pietrosella, rive sud du golfe d'Ajaccio. Initiée avec engouement par l'UDAC (Union Départementale des Associations de Combattants) de la Corse du Sud présidée par monsieur Mathieu CASANOVA - en accord avec la famille CASTA - lors de son assemblée générale du 26 septembre 2020, elle a ensuite été actée par la Commission mémoire qui s'est réunie le 17 février 2021. Tout était prévu pour un hommage à hauteur de ce que représentait cet ancien aumônier parachutiste, célèbre au niveau national, particulièrement bien connu et fort apprécié par le monde combattant insulaire. Hélas, les mesures sanitaires générées par la pandémie en cours en ont décidé autrement. L'hommage a eu lieu en comité presque restreint, sans invitations et sans communiqué de presse.

Le message de rappel adressé le lundi 23 août 2021 par monsieur Albert DEFRANCHI, secrétaire général de l'UDAC/2A, à toutes les associations patriotiques départementales, les invitant à s'associer à cette messe du souvenir avec leurs drapeaux, n'a pas suscité un enthousiasme particulier. L'on ne peut que regretter l'absence de bon nombre de figures du monde combattant local pour des raisons qui leur appartiennent.

Néanmoins, le souvenir de l'abbé CASTA reste, et restera toujours vivace pour beaucoup d'autres, qui ont mis un point d'honneur afin d'être présents ce jour là. Ainsi, en ce 10^e anniversaire de son décès on notait, outre les paroissiennes et paroissiens de Sainte-Monique, la présence d'une délégation du 2^e Régiment étranger de parachutistes venue de Calvi avec un sous-officier et le chef de bataillon Emmanuel PAVILLARD. Hasard heureux, ce dernier commandait le détachement d'honneur du régiment lors de l'inhumation du Père CASTA le mercredi 31 août 2011. Par sa présence, la Légion étrangère a non seulement apporté toute la solennité attendue lors de cet hommage, mais nous a donné là, une magistrale leçon de considération et de fidélité à l'égard de ses grands Anciens. Le monde combattant ajaccien, qui devrait parfois s'en inspirer, était représenté par :

- monsieur André FLORI, président de la Société des membres de la Légion d'honneur pour la Corse du Sud,
- monsieur Jean Claude GAMBINO, délégué départemental du Souvenir Français pour la Corse du Sud,
- monsieur Jean Louis VENTURA, représentant l'Union Nationale des Combattants et les anciens du Train,
- une délégation de l'Union Nationale des Parachutistes, venue de Pianotoli-Caldarelo (Corse du Sud) sous la houlette de monsieur Raymond LUCCHINI, avec monsieur Francis BARTOLI et madame Christine BARBAGELATA, mémoire vivante pour la Corse du Sud, des anciens parachutistes SAS (Spécial Air Service) de la France Libre pendant la seconde guerre mondiale.

Enfin, messieurs Roger MUGLIONI représentant les décorés de la Légion d'honneur au péril de leur vie, et Raoul PIOLI président de la Commission mémoire du département, entouraient la famille et les proches du défunt : monsieur Michel CASTA et son épouse venus de Calvi, monsieur Xavier CASTA venu de La Rochelle, madame Denise ROSSI venue de Porticcio et madame Anne DUTRUC-ROSSET venue de l'Institution Nationale des Invalides à Paris.

Cette messe du souvenir, qui coïncidait précisément avec la fête de sainte Monique, patronne titulaire de la chapelle mais aussi mère de saint Augustin, docteur de l'Eglise, a été célébrée par l'abbé Christophe BOCCHECIAMPE, curé doyen de l'ensemble interparoissial du Prunelli, Prunelli-Suttanu et Rive-Sud, assisté du diacre Ange-Marie BASTELICA. Souvenir, émotion et dignité ont été les valeurs données à l'office religieux, animé par l'excellente chorale de Sainte Monique, dans cette belle église en amphithéâtre, avec un décor très sobre, neutre et de bon goût. Les initiés auront noté un vitrail évoquant l'archange Saint-Michel, clin d'œil de l'abbé CASTA, le bâtisseur, à ses chers parachutistes. Il est d'ailleurs inhumé de l'autre côté du vitrail, au pied du mur extérieur de la chapelle, sous une plaque commémorative qui signale sa tombe. L'homélie, donnée par l'abbé Christophe BOCCHECIAMPE, fut très remarquée car à forte portée symbolique, montrant que le devoir de mémoire dont les anciens combattants affirment se prévaloir, l'Eglise le pratique depuis bien longtemps, sans considération de médailles et de titres de guerre, et nous l'enseigne afin de nous en inspirer pour relever les défis de demain.

A l'issue de l'office, l'ensemble des participants s'est rendu autour de la tombe de l'abbé CASTA pour sa bénédiction et le dépôt de deux gerbes de fleurs blanches offertes par la paroisse. Puis, l'abbé Christophe BOCCHECIAMPE, de son admirable voix forte et



Après l'office religieux, voici une vue partielle des fidèles au cours de la bénédiction de la tombe du Père CASTA par l'abbé Christophe BOCCHECIAMPE et le diacre Ange-Marie BASTELICA (Photo JL VENTURA)

chantante, a entonné le « Dio vi salvi Régina », l'hymne religieux insulaire, aussitôt repris en chœur par les fidèles. Pour clôturer cette messe du souvenir et remercier tous les participants, la paroisse les a conviés à boire le verre de l'amitié et déguster des spécialités locales, sous les vertes frondaisons bordant le parking de la chapelle. Ainsi, dans une ambiance très conviviale, des échanges d'informations fructueux et enrichissants ont permis, aux uns et aux autres de faire connaissance, avant de repartir avec le souvenir d'une célébration qui, à travers la mémoire de l'abbé CASTA, en marquera durablement plus d'un.

BULLETIN D'ADHESION ou D'ABONNEMENT

Pour adhérer à la Fédération des anciens combattants 1939-45, Indochine, Algérie et Opex, pour vous abonner au journal trimestriel « Combattants Corses », remplissez le bulletin d'abonnement suivant :

- ☐ • **ADHESION** avec abonnement compris au journal : **25 euros** ou **15 euros** pour les veuves d'anciens combattants.
- ☐ • **ABONNEMENT** au journal seulement : **25 euros** ou **15 euros** pour les veuves d'anciens combattants.

NOM et Prénoms

Adresse :

.....

Tél. portable ou fixe : Adresse mail :

Règlement par chèque à l'ordre de : Fédération AC 39-45 TOE AFN OPEX Corse

Bulletin à envoyer à :

Fédération AC 39-45 TOE AFN OPEX
1 Boulevard Sampiero 20 000 AJACCIO

BULLETIN D'ADHESION ou D'ABONNEMENT

Pour adhérer à la Fédération des anciens combattants 1939-45, Indochine, Algérie et Opex, pour vous abonner au journal trimestriel « Combattants Corses », remplissez le bulletin d'abonnement suivant :

- ☐ • **ADHESION** avec abonnement compris au journal : **25 euros** ou **15 euros** pour les veuves d'anciens combattants.
- ☐ • **ABONNEMENT** au journal seulement : **25 euros** ou **15 euros** pour les veuves d'anciens combattants.

NOM et Prénoms

Adresse :

.....

Tél. portable ou fixe : Adresse mail :

Règlement par chèque à l'ordre de : Fédération AC 39-45 TOE AFN OPEX Corse

Bulletin à envoyer à :

Fédération AC 39-45 TOE AFN OPEX
1 Boulevard Sampiero 20 000 AJACCIO

BULLETIN D'ADHESION ou D'ABONNEMENT

Pour adhérer à la Fédération des anciens combattants 1939-45, Indochine, Algérie et Opex, pour vous abonner au journal trimestriel « Combattants Corses », remplissez le bulletin d'abonnement suivant :

- ☐ • **ADHESION** avec abonnement compris au journal : **25 euros** ou **15 euros** pour les veuves d'anciens combattants.
- ☐ • **ABONNEMENT** au journal seulement : **25 euros** ou **15 euros** pour les veuves d'anciens combattants.

NOM et Prénoms

Adresse :

.....

Tél. portable ou fixe : Adresse mail :

Règlement par chèque à l'ordre de : Fédération AC 39-45 TOE AFN OPEX Corse

Bulletin à envoyer à :

Fédération AC 39-45 TOE AFN OPEX
1 Boulevard Sampiero 20 000 AJACCIO